

Procès-verbal n°18 de la commission des Compétitions jeunes

Réunion du :	Jeudi 13 Janvier 2022
À :	14h00
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présents :	Patrick AURILLON, Jean pierre RIEU, Jean-Marie TATEVIN, Stéphan BROCC, Denis LASGOUTE
Excusés :	Emile HOURS

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (n°affiliation@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N°17 de la réunion du 06/01/2022.

Rappel des règles s'appliquant aux divers championnats Régionaux Départementaux (info COMEX) du 24/03/2021. PV COMEX du 6/05/2021 et Du comité de direction de la ligue Occitanie du 1/05/2021

Le comité exécutif de la F.F.F (COMEX) a décidé d'arrêter toutes les compétitions amateurs Départementales et Régionales métropolitaine pour la saison 2020/2021 en raison de l'épidémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires renforcées.

Dates des calendriers déjà contraignant ne permettent plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs. Cette décision du COMEX F.F.F. entraîne une « saison blanche » aucune accession et rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats.

Le COMEX de la F.F.F. a également arrêté définitivement les championnats Nationaux U19 et U17

Réduction du nombre d'équipes en championnats régionaux. Tendre des compétitions territoriales et non plus départementales- Protéger les clubs formateurs en limitant le nombre de joueurs mutés (article 93.3° Réflexion à la notion des 50 kms pour les mutations).

Directives Procès-verbal du COMEX du 20/08/2021 concernant les directives afférentes à la mise en application du Pass sanitaire dans le cadre de la reprise des compétitions **FFF-Ligues et Districts**

Coupe Gard Lozère

SE JOUERONT/

A : U18/U19 cadrage 5 rencontres – 3 exempts le samedi 12/02/2022 à 15h00

B : U17/U16 ½ finales le samedi 12/02/2022 à 15 h00

C : U15/U14 ½ Finales le Dimanche 13/02/2022 à 10H00

Le tirage au sort des rencontres aura lieu au siège du district le Jeudi 20 Janvier 2022 à 14 heures

Au vu de la situation sanitaire les clubs ne sont pas conviés à ce tirage au sort

Les clubs qualifiés pour ces ½ finales des 12 et 13/02/2022 ont une journée de championnat prévu



Cela concerne une rencontre en U17 D1 et une rencontre en U15 D3 seront reprogrammées le 19 /02/2022 à 15H00 pour les U17 D1 et une rencontre D3 le Dimanche 20/02/2022 à 10 H00 pour les U15 D3(possibilité de jouer le samedi après accord des deux clubs)

Modifications rencontres

CATEGORIE U17/U16 Départementale 1

La rencontre NIMES LASSALIEN 2/ ENT MANDUEL REDESSAN, prévue le samedi 15/01/2022 à 15h00 se jouera le samedi 22/01/2022 à 15h00 STADE B AUZON CAPE à NIMES – accord des clubs

La rencontre ENT BEAUCAIRE JONQUIERE 2/ENT PERRIER VERGEZE prévue le samedi 15/01/2022 à 15H00 se jouera le samedi 22/01/2022 à 15H00 ST BEAUCAIRE (décision Commission) – CAS POSITIF VERGEZE.

La rencontre AC PISSEVIN VALDEGOUR/N. CHEMIN BAS 2 prévue le dimanche 16/01/2022 à 10H00 se jouera le dimanche 23/01/2022 à 10H00 ST AUZON CAPE NIMES (décision Commission) – CAS POSITIF N. CHEMIN BAS

CATEGORIE U15/U14

Départementale 1

La rencontre BAGNOLS PONT2/ET ROUSSON D1 poule B, prévue le Dimanche 16/01/2022 à 10H00, se jouera le Samedi 15/01/2022 à 16h00 stade Léo LAGRANGE à BGNOS SUR CEZE-accord des deux clubs

Départementale 2

La rencontre AS STCHRISTOL LES ALES/ECOLEDE F. VALLEE DE L'AUZONNET, prévue le 30/01/2022 à 10 h00 se jouera le Samedi 29/01/2022 à 16 heures30 au stade N° 1 à ST CHRISTOL LES ALES – accord des deux clubs

Homologations

Retour Discipline du Lundi 10 JANVIER 2022

Rencontre SAINT MARTIN DE VALGALGUES/FC BAGNOL PONT en U17 Poule B du 04.12.2021.

La commission donne match perdu aux deux équipes par pénalité (-1 point au classement).

INFO CLUBS

RAPPEL AUX CLUBS

A Changement d'horaires pour les clubs recevant :

Se référer à l'article 12 annexe 13 des règlements Généraux. Uniquement dans les créneaux prévus pour les équipes du samedi après- midi entre 14h00 et 17H00 sans demander l'accord du club adverse
Identique pour les équipes qui jouent le dimanche matin entre 9h00 et 12h00

En dehors de ces horaires il faut l'accord du club adverse

B changement de date article 91 alinéa 2 des règlements Généraux

Cette demande doit être faite par le réseau FOOT CLUBS rubrique rencontre ; saisir la date du match (cliquez sur la rencontre à changer) SAISIR **UNE DEMANDE DE MODIFICATION**, la remplir puis la valider.

Cette demande arrive au club adverse et au district

Le club adverse accepte ou refuse, s'il accepte, le district après accord de la commission homologue le match à la nouvelle date.



Dans le cas où le délai est dépassé pour changer la rencontre il faut utiliser **la boîte officielle** du club par mail mais les deux clubs doivent envoyer u district leur accord sans celui-ci le match reste à la date initiale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président :

Bernard BARLAGUET

Le Secrétaire de séance

Patrick AURILLON

